



**Vous pourrez déduire (ou avoir un crédit d'impôts)
66 % de votre cotisation de vos impôts 2022**

Cotisations syndicales 2023

Les adhésions se font dorénavant en année civile (janvier à décembre). Soyez vigilants.

A Force Ouvrière, être syndiqué c'est être confédéré, c'est-à-dire être en liaison avec l'ensemble des salariés de toutes professions. Le montant indiqué ci-dessous inclut la carte syndicale et 12 timbres (**pour info, entre parenthèse le «prix de revient» de la cotisation après crédit d'impôt, donc ce n'est pas le montant à payer**). Pour les collègues travaillant à temps partiel, la cotisation se comptabilise au prorata de votre quotité de travail.

Pour les syndiqués de l'an passé, quelle que soit la date d'adhésion, la cotisation due est complète, donc celle indiquée dans le tableau.

Pour les nouveaux syndiqués qui se syndiquent en cours d'année :

- soit vous voulez adhérer depuis janvier, alors vous versez la somme indiquée.

- soit vous souhaitez ne payer qu'à partir du mois de votre adhésion, vous faites alors une règle de trois ! (montant total dû / 12 * nombre de mois restant jusqu'à décembre inclus).

Echelons	1	2	3	4	5 ou 1e chevron	6 ou 2e chevron	7 ou 3e chevron	8	9	10	11
Professeur des écoles classe normale											
	120 (40,80)	126 (42,40)	132 (44,88)	138 (46,92)	144 (48,96)	159 (54,06)	168 (57,12)	180 (61,20)	192 (65,28)	204 (69,36)	216 (73,44)
Professeur des écoles hors classe											
	225 (76,50)	231 (78,54)	237 (80,58)	243 (82,62)	249 (84,66)	255 (86,70)					
Professeur des écoles classe exceptionnelle											
	240 (81,60)	246 (83,64)	252 (85,68)	258 (87,72)	279 (94,86)	289 (98,26)	303 (103,02)				
Instituteurs											
	120 (40,80)	120 (40,80)	126 (42,40)	126 (42,40)	129 (43,86)	129 (43,86)	138 (46,92)	138 (46,92)	147 (49,98)	162 (55,08)	174 (59,16)

Cotisations annuelles spécifiques

Etudiant en M1 : 33 € (12)

Contractuels temps plein : 96 € (34)

Disponibilité : 30 € (11)

Contractuels temps partiel : 48 € (17)

CUI, EAP, EVS, AESH... : 36 € (13)

Congé parental : 36 € (13)

Retraité : 129 € (43,86)

Temps partiel : cotisation égale au pourcentage de temps partiel

Le Snudi FO défend pied à pied chaque adhérent. Le Snudi FO vous accompagne dans toutes vos démarches (constitution de dossier, intervention DSDEN, IEN et audiences, recours). Priorité est accordée aux adhérents.

Avec votre cotisation, vous recevrez

✓ votre carte syndicale et vos timbres.

Des mails spécifiques et plus précis vous informant de l'activité de votre syndicat et des informations pour votre carrière...

Vous pourrez bénéficier, selon votre situation, d'une assistance juridique dans le cadre de vos fonctions.



Bulletin d'adhésion individuel à retourner à

SNUDI FO 93 - Espace M. Nilès - 11, rue du 8 mai 1945 - 93000 BOBIGNY

Tel : 01 48 95 43 73 - Email : snudifo93@gmail.com

Site : www.snudifo93.net

Prénom : **Nom :**

Titulaire ☐ Stagiaire* ☐ Contractuel ☐ AVS-EVS-CUI-AESH ☐

Fonction (adj, Dir, IMF, Psy, TR, etc.) :

Poste spécifique (ULIS, SEGPA, UPE2A, etc) :

Travail à temps partiel : % (tous les stagiaires sont à 100 %)

Corps (Instit, PE) : Echelon : Grade (cl norm, HC, cl ex) :

Ville d'exercice :

Ecole (élem, mater) ou établ. d'exercice :

Adresse personnelle :

Complément d'adresse :

CP : Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email personnel:

Email professionnel :

Souhaitez-vous être correspondant FO dans votre école ?

.....

J'adhère au Snudi FO par prélèvement en versant la somme de de : €

Joindre RIB ou indiquer votre IBAN :

☐ J'autorise le Snudi FO à prélever ma cotisation

Païement par chèque possible à mettre à l'ordre de Snudi FO 93

Signature :

* Les étudiants fonctionnaires stagiaires (mi-temps ou plein temps) sont au 1er échelon pour l'année scolaire. **Tous les stagiaires, même à mi-temps en classe, payent une cotisation complète, le salaire étant à taux plein.**

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le snudifo93. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire modifier en nous contactant : snudifo93@gmail.com